



Plan Local d'Urbanisme

Ville de Villemomble

PLU approuvé en Conseil de Territoire du 28 mars 2017.

Plan local d'urbanisme, prescrit par délibération du Conseil Municipal de Villemomble du 16 avril 2015, transféré à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est à compter du 1^{er} janvier 2016, arrêté par une délibération du Conseil de Territoire du 6 septembre 2016 et approuvé par une délibération du Conseil de Territoire du 28 mars 2017

PIÈCE n°1 : Rapport de Présentation

- 1.1 État initial de l'Environnement
- 1.2 Diagnostic
- 1.3 Analyse de la Consommation d'espace et du potentiel de densification et de mutation
- 1.4 Les choix retenus pour établir le PADD
- 1.5 La justification des dispositifs réglementaires
- 1.6 L'évaluation des incidences sur l'environnement et les indicateurs de suivis

PIÈCE n°2 : Projet d'Aménagement et Développement Durables

PIÈCE n°3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation

- OAP centre-Ville
- OAP continuités douces et écologiques
- OAP secteur de la Garenne

PIÈCE n°4 : Documents réglementaires

- 4.1 Règlement
- 4.2 Plan de zonage
- 4.3 Plan du patrimoine bâti et végétal
- 4.4 Plan des linéaires de protection des commerces
- 4.5 Index des biens et arbres remarquables
- 4.6 Cahier des Emplacements réservés